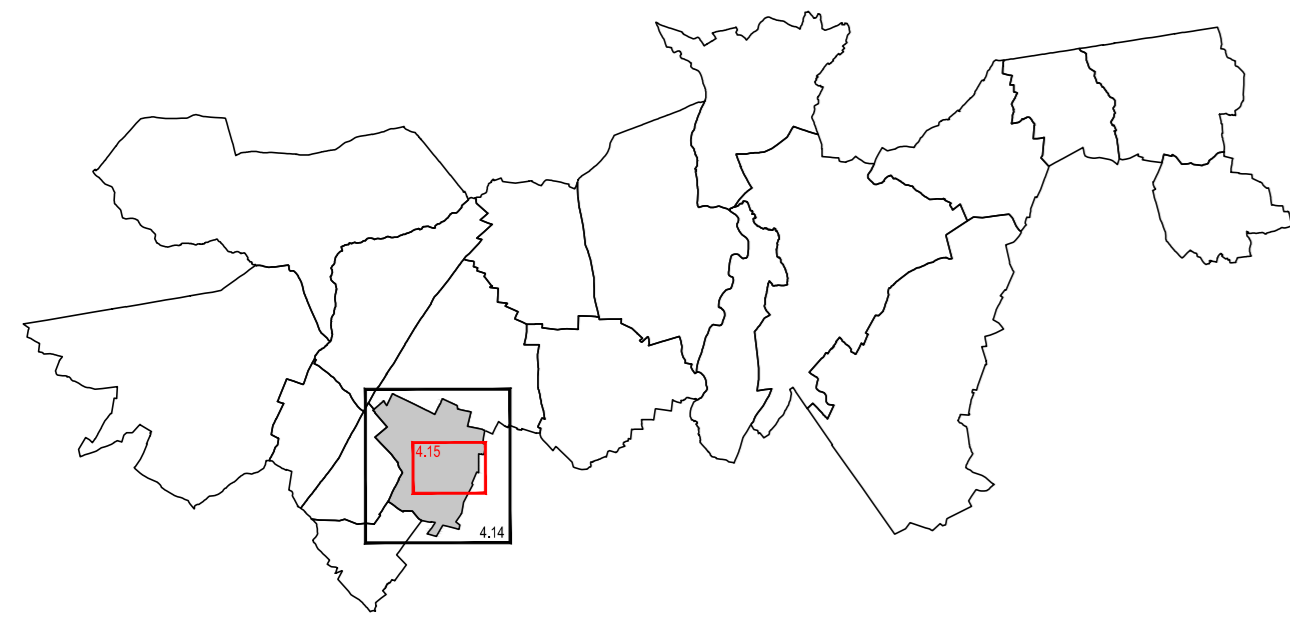


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Gondreville
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 16 décembre 2021
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecma sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- ▨ Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- +— Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Eg Eglise
- ▭ Secteur
- En Ensemble bâti
- Élément architectural
- Cx Croix
- Pu Puits

Patrimoine naturel :

- ▨ Haie
- ▨ Alignement d'arbres

▨	Emplacement réservé	
	Objet	Bénéficiaire
(Go)	Bassin de gestion des eaux pluviales	Commune

